



**RETRAITÉS  
CÔTES-D'ARMOR**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# Flash info

**UTR CFDT 22**

**N° 33 Juillet 2023**

## Edito



### Sommaire

- p 1 L'édito... des retraites !  
*Bonnes vacances !*
- P 2 Le congrès de Valence
- p 3 Schéma 22 des solidarités
- p 4 Projet de loi « Fin de vie »  
*L'agenda*
- p 5 Actions dans les EPHAD  
*Le site de l'UTR22 ...*
- p 6 Les patients... s'impatientent  
*Je vous fiche mon billet  
Le Pacte du Pouvoir de Vivre*
- p 7 Militer un jour...  
*Devoir de vacances*
- p 8 Campagne saisonniers....  
*Brèves de c(l)aviste  
AG de Novembre*

## Demat deoc'h holl, Bonjour a tertous, bonjour à toutes et à tous,

Ces premiers mois de 2023 ont été marqués par ce long conflit sur les retraites !

Le Président de la République a refusé d'entendre les mises en garde de la CFDT contre le report de l'âge légal de départ à la retraite. Après 6 mois de grèves, d'une mobilisation historique par sa durée et par l'ampleur des manifestations, l'exécutif a décidé d'imposer sa réforme des retraites en empêchant une nouvelle fois les parlementaires de voter.

Ce nouveau déni de démocratie malgré le rejet massif de la population (notons la force des manifestations dans les petites villes comme Dinan, Guingamp, Lannion, souffrant déjà de l'abandon des services public) laisseront des traces profondes.

La CFDT considère toujours cette réforme comme injuste et brutale. Les premières mesures de la loi s'appliqueront à partir du 1er septembre 2023. Progressivement, tout le système va se décaler de deux ans. Notons aussi que l'intersyndicale construite depuis juillet 2022 est devenue une force. Elle a déjà démontré sa capacité à agir ensemble par ses revendications et par la mobilisation quand cela s'est avéré nécessaire.

L'exécutif sort affaibli de ce conflit, méprisant la démocratie sociale et les travailleurs, travailleuses et la jeunesse, encore aujourd'hui opposés très largement à cette réforme.

C'est grave et porteur d'interrogations pour l'avenir quant à l'expression que prendra la colère sociale. L'ignorance systématique des corps intermédiaires dans la construction d'une décision amplifie la césure dans la société et la récente actualité ne peut qu'inquiéter : Saint-Brévin, Callac sans parler de l'embrasement des quartiers à la suite du drame de Nanterre ! Les retraités ont largement participé à ce mouvement qui s'est traduit par une confiance renforcée de la population dans les syndicats et une montée des adhésions (+3150 en Bretagne par exemple). Une étude le confirme : les organisations syndicales en général, et la CFDT en particulier, sortent renforcées du mouvement contre la réforme des retraites. Six salariés sur dix déclarent faire confiance aux syndicats pour défendre leurs intérêts (un niveau jamais atteint).

### Et n'oublions pas qu'une nouvelle page de l'histoire de la CFDT s'est ouverte !

Après onze années au poste de secrétaire général de la CFDT, **Laurent Berger a passé la main à Marylise Léon** ! Il a, au cours de ses mandats, porté les valeurs de la CFDT et par son charisme, son travail acharné à imposer l'organisation au cœur de la vie sociale en France et dans le monde !

Bon vent à lui et bienvenue à Marylise dans une succession soigneusement préparée !

De même, lors du 26<sup>e</sup> congrès de la CFDT-Retraites, qui s'est tenu à Valence (Drôme) du 6 au 8 juin, Dominique Fabre a passé la main à Benoît Prince, après douze ans passés à la commission exécutive dont huit comme secrétaire générale. En votant à 85,31 % le rapport d'activité, les UTR ont validé de belle manière le travail effectué (voir l'article par ailleurs). La résolution a été votée à 82,05 %.

Nous y retrouverons tous les dossiers qui nous préoccupent : la garantie du niveau de vie pour tous les retraités, la revalorisation des basses pensions, l'égalité aux soins, la diminution du coût des complémentaires santé, rendre le tiers payant obligatoire, le vote d'une loi grand âge et autonomie, la mise en place de mesures en faveur des aidants, assurer une fin de vie dans le respect de la dignité. ...

Nous aurons l'opportunité d'en parler notamment...

...lors de **notre Assemblée générale du 17 novembre à Ploufragan.**

**Hetiñ a ran deoc'h vakañsoù mat hag un hañv brav !**

**Eune vrai belle saison chaode à tertous e du cañ pour se defuter !**

**Je vous souhaite de bonnes vacances et un très bel été !**

**Jean Yves Quéré**

Secrétaire général UTR22



**Intervention**  
**Congrès UCR Valence**  
**UTR des Côtes d'Armor**

**Bonjour à tous,  
Demat d'an holl !**

En Bretagne, le légendaire n'est jamais loin de la réalité alors c'est ainsi qu'en mars 2016, après avoir cherché sans succès un médecin pendant plusieurs mois, la commune de La Roche-Derrien, dans les Côtes d'Armor, se trouva bien démunie l'hiver venu !

Alors, que diable, elle décida de faire appel à un druide pour remplacer le médecin et de l'installer dans ce village de 1000 habitants, situé près de Lannion en Trégor !



*Une bien belle délégation 22... et très combative !*

En réalité, l'arrivée du druide dans la commune n'était qu'un canular qui n'aura tenu que quelques heures. **Les projecteurs se braquèrent sur la bourgade des Côtes-d'Armor. Grâce à cette opération de communication, le maire a réussi doublement son pari : il a dénoncé la problématique des déserts médicaux. Et surtout, il est parvenu à recruter un médecin.**

Année après année, l'atlas démographique médical entraîne inexorablement des déséquilibres territoriaux dans l'offre de soins, des risques de pénurie annoncés de médecins généralistes et spécialistes dans certains départements.

**Pourtant le nombre de médecins en activité est de 226000 en 2018, record absolu mais mal réparti.**

**Hélas ces disparités se sont accentuées de plus en plus dans les départements les moins pourvus, et ont continué d'augmenter dans ceux dont la densité médicale dépassait déjà la moyenne nationale. À ces tendances s'ajoutent le basculement d'un mode d'exercice libéral de la médecine vers un autre, salarié ou mixte (libéral et salarié) en progression en 2021 (56,2 % des médecins généralistes exercent en libéral uniquement ; 37,4 % sont salariés ; 6,4 % sont en exercice mixte.)**

Le délai médian pour obtenir un rendez-vous chez un spécialiste peut varier du simple au double selon la zone (79 jours d'attente pour un ophtalmo dans les zones de faible accessibilité, contre 40 jours dans celles les mieux dotées). L'UFC, dans une étude de 2022, enfonçait le clou : « l'accès à un médecin généraliste, clé de voûte du système de soins en France, est particulièrement difficile pour pas moins de 15,3 millions d'habitants de notre pays ». Le Sénat, en 2022, constate que le nombre de généralistes a reculé de 1% par an entre 2017 et 2021. Si rien n'est fait, il continuera à baisser jusqu'en 2024 et la densité médicale ne retrouvera son niveau actuel qu'en 2033.

Cette situation n'épargne pas notre département, particulièrement concerné par ce sujet. A titre d'illustration, l'Agence Régionale de Santé indiquait que le département recense 478 médecins généralistes en 2022 (soit une baisse de 8 médecins par rapport à 2021) et que 30 % d'entre eux sont âgés d'au moins 60 ans, augurant de prochains départs en retraite, à anticiper à court et moyen terme.

Des avancées sont constatées (loi santé), en particulier par la création des projets territoriaux de santé, la suppression du numerus clausus et l'extension du recours aux médecins adjoints, c'est à dire des internes susceptibles d'assister les médecins en cas d'afflux exceptionnel.

Il me semble très important de rappeler, à ce stade, **que la santé, et plus particulièrement la démographie médicale, reste une compétence de l'État .... L'état, garant de l'accès aux soins par l'ARS, gère la pénurie !**

**La crise sanitaire a aussi mis en évidence la nécessité impérieuse de disposer d'une offre médicale suffisante (sans oublier la démographie).** La désertification médicale progressant, d'autres acteurs sont entrés en jeu comme l'assurance maladie, les mutuelles et les collectivités territoriales.

Les initiatives des collectivités territoriales se multiplient (création de maisons de santé, aides diverses et variées aux étudiants en médecine, partenariat avec les facultés...) créant parfois des concurrences territoriales néfastes !

**On constate donc que les aides incitatives à l'installation des professionnels proposées par l'assurance maladie et/ou les collectivités locales ne fonctionnent pas ou insuffisamment !**

*Dans ce contexte, L'UTR des Côtes d'Armor considère qu'il est temps de passer à des mesures plus coercitives.*

*C'était le sens de notre amendement (l'Article 2.2.2.4).*

*Nous proposons de questionner le principe de la liberté d'installation sans régulation. Nous pensons effectivement que la CFDT Retraités doit revendiquer une obligation d'installation des médecins dans les zones déficitaires comme pour les Autres professions de santé.*

*Le conventionnement dans les zones bien pourvues devrait être refusé.*

Nous nous situons dans le cadre d'un congrès et donc d'orientations destinées à guider notre action dans les années à venir. Nous savons bien que ces dispositifs doivent faire l'objet de discussions conventionnelles mais « *exiger* » posait la base d'une position volontariste.

*Ce positionnement se veut un message fort afin de pouvoir avancer sur le fond...*



Et une intervention Bretonne ne pouvait pas se conclure sans quelques mots d'un poète Breton, Pierre Jakez Hélias, qui disait :

« **Me ne ran nemed geriou da weled,  
Geriou hepken**

**Pez ma skrivan ha kemen tra ganeoc'h  
A kakfeh da zavel dreist ma geriou din.**

**Ma lod ' m-eus grêt , go tro zo deut. »**

## Le Schéma Départemental des Solidarités Humaines 2023-2027 (Voté en février 2023 par l'Assemblée Départementale)

En Côtes d'Armor, le choix a été fait en 2016 d'adopter un Schéma Unique des Solidarités regroupant les quatre schémas autonomie, enfance, insertion, action sociale, dont la durée de validité couvrait la période 2016-2021. La crise sanitaire et ses conséquences ont contraint le département à proroger ce schéma unique sur une année supplémentaire, soit 2016-2022.

Un bilan du schéma 2017/2021 a été réalisé puis une procédure de consultation s'est déroulée durant l'année 2022. La CFDT a rapidement pris sa place dans cette phase et l'Union Départementale, les Syndicats Santé, Interco, PSTE ont suivi les schémas enfance, insertion, action sociale. L'UTR s'est investie dans le schéma autonomie au travers du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA : lien <https://cotesdarmor.fr/vos-services/le-cdca>) dont nous assumons la Vice-Présidence.

Une commission sociale CFDT UTR a travaillé sur le schéma autonome saluant le développement d'offres adaptées à certaines pathologies telles que la maladie d'Alzheimer ou le handicap psychique.

Le regret est que ces offres se font par la réaffectation de moyens d'accueil de personnes en perte d'autonomie. Ce qui fait craindre une baisse de l'offre alors que la population âgée des Côtes d'Armor doit fortement croître ces prochaines années. Le portrait social du département présenté lors du Premier rendez-vous du Schéma des Solidarités humaines indique, en effet, qu'en 2050 la population de 60 à 80 ans devrait avoir augmenté de 27 % et celle dépassant 80 ans de 103 %.

**Le maintien à domicile reste la pierre angulaire de la politique autonome au niveau départemental.** Le travail et les contributions diverses ont été intégrées au schéma départemental. La CFDT Retraité demandait une forte augmentation des aides à domicile en rendant le métier plus attractif (revalorisations, déplacements, formation...) et des capacités d'accueil. Nous sommes bien conscients que l'implication de tous les acteurs concernés sera nécessaire pour concrétiser la mise en œuvre du schéma et lui donner du sens.

**Cependant,** nous sommes inquiets sur les moyens dont disposera le Département pour répondre aux besoins croissants alors même que les moyens humains et financiers font déjà cruellement défaut. La CFDT Retraité reconnaît que le département ne peut pas tout en l'absence d'une loi grand âge et des financements associés. Ce schéma démontre, une fois de plus, l'urgence d'une loi, maintes fois promises puis reportées, concrétisant l'effort de solidarité nationale indispensable en faveur du grand âge. Enfin nous ne pouvons que nous féliciter des relations avec le Conseil Départemental, dans cette mandature, et la prise en compte de propositions dans le schéma.

L'adoption du schéma est le point de départ d'une démarche dans laquelle nous nous investirons.

**Jean Yves QUERE  
et Marie Jo Le BARRIER,**  
délégués au CDCA  
pour la CFDT UTR

**lien vers le schéma** en cliquant ou recopiant l'adresse sur votre navigateur internet :  
<https://cotesdarmor.fr/le-departement/les-grands-enjeux/schema-des-solidarites-humaines>

## Projet de loi sur la fin de vie

En 2018, lors du congrès de Rennes, à l'occasion d'un amendement présenté par l'Union confédérale de retraités, la CFDT a réaffirmé dans sa résolution (2.1.6.1.) « Le droit de toute personne à mourir dans la dignité et d'être acteur de sa fin de vie. [...] Elle soutient toute initiative législative visant à faire respecter la volonté des personnes en fin de vie, notamment lorsqu'elle est exprimée dans des directives anticipées. »

**Face au choix de mourir, tout le monde n'est pas égal.** Un défi social nous attend. Au CESE « La CFDT réaffirme le droit de toute personne à mourir dans la dignité et d'être acteur de sa fin de vie. Elle demande le développement de soins palliatifs pour que toute personne puisse en bénéficier. En outre, la CFDT soutient toute initiative législative visant à faire respecter la volonté des personnes en fin de vie, notamment lorsqu'elle est exprimée dans des directives anticipées. ». D'autre part, Une table ronde, tenue lors de la rencontre nationale de la CFDT Retraités d'octobre 2021 à Amnéville, a permis de réaffirmer ces principes et de débattre sur le fond. Au-delà des querelles de principes ou d'éthique, c'est un défi social que pose le débat sur la fin de vie. Confrontées à l'inégalité devant le vieillissement, devant l'accès aux soins, devant les disparités territoriales, les populations les plus défavorisées pourraient être tentées d'abrèger des vies de douleurs quand d'autres, bénéficiant de traitements plus sophistiqués et plus coûteux, pourraient la prolonger.

### Alors comment lutter contre les inégalités entre les citoyens ?

Nous ne pouvons continuer à accepter cette inégalité devant la mort qui conduit à des différences entre les riches et les pauvres.

**N'est-il pas temps de donner à tout le monde le droit de choisir sa fin de vie, de décider et de devenir acteur de sa propre mort ? (1)**

Il faut reconnaître le travail fourni par la Convention citoyenne (184 citoyens, tirés au sort à l'automne et réunis régulièrement), saisie par la première Ministre, et organisé par Le CESE (Conseil Économique Social et de l'environnement) (2). Il a également créé une commission temporaire composée de représentants de tous les groupes représentés au CESE.

On peut schématiser la démarche proposée ainsi :



Après des décennies de tergiversation, un projet de loi – d'initiative gouvernementale – va donc être rédigé avant la fin de l'été, selon la déclaration du président de la République le lundi 3 avril 2023, depuis le Palais de l'Élysée

Nous aurons l'occasion d'en débattre et surtout **soyons vigilant, les promesses n'engagent que.....**

A suivre

Jean Yves QUERE

**AGENDA**

*Quelques dates...*

- 08/09 Journée Autonomie
- 22/09 Bureau UTR 22
- 05/10 Conseil URR Bretagne
- 13/10 Conseil UTR 22
- 17/11 AG UTR 22

**Cfdt: RETRAITÉS**  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

(1) Les huit vidéos sont enregistrées sur la chaîne Dailymotion de la CFDT Retraités.

(2) Pour aller plus loin et en savoir plus :

[https://www.lecese.fr/sites/default/files/documents/CCFV/Conventioncitoyenne\\_findevie\\_Rapportfinal.pdf](https://www.lecese.fr/sites/default/files/documents/CCFV/Conventioncitoyenne_findevie_Rapportfinal.pdf)

En 2021, un bilan réalisé à l'Ehpad de Saint-Cast L'Émeraude pointait du doigt un manque de moyens et de personnel (à la demande de la Mairie). Le CCAS (centre communal d'action sociale) a demandé une nouvelle évaluation sur la perte d'autonomie et les besoins médico-techniques des résidents, appelée « pathos ». Le foyer d'accueil pour personnes âgées autonomes du début n'étant plus adapté, selon eux, à des résidents de plus en plus dépendants.

D'ici le 1er janvier 2024, les Ehpad de Saint-Jacut-de-la-Mer (Géré par la Mutualité Française) et de Saint-Cast-le-Guildo pourraient se regrouper et une mutualisation des moyens permettrait d'augmenter le potentiel d'accueil de résidents selon les porteurs du projet.

La structure de Saint-Cast compte 48 places, celle de Saint-Jacut 24. Les deux établissements devaient donc à l'avenir ne faire qu'un sur un même site à Saint-Cast, **où un nouvel Ehpad serait construit et placé sous l'égide de la Mutualité française** (un établissement à statut privé à but non-lucratif est soumis aux mêmes contrôles et aux mêmes règles que les établissements publics).

La section syndicale de l'Ehpad public de Saint-Cast-le-Guildo, soutenue par la CFDT INTERCO, est vent debout contre le projet de rapprochement avec l'Ehpad privé de Saint-Jacut-de-la-Mer.

Le dialogue est difficile et la Maire allant jusqu'à interdire une manifestation !

Une rencontre a aussi eu lieu avec la **députée Chantal Boulou à Dinan**.

L'établissement est public, habilité à l'aide sociale et à l'APL, est rattaché au Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Cast-Le Guildo. Le bâtiment est la propriété de Côtes d'Armor Habitat. Le locataire est le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) de Saint-Cast Le Guildo.

A Saint Jacut, Le Conseil d'Administration du Foyer de Saint-Cast-Le-Guildo a voté contre la fusion, ce refus a été accepté et un accord aurait finalement été trouvé maintenant le site.

Par ailleurs d'ici 10 ans, la mutualisation des dépenses et des services avec d'autres EHPAD sera mise en place. L'accueil évoluera aussi, et " les Tamaris " reviendrait à son rôle initial qui consistait à accueillir des personnes valides et autonomes. Une nouvelle structure plus adaptée à recevoir des résidents dépendants sera étudiée et construite dans un secteur géographique central, à proximité des Maisons de Matignon, St-Cast et St-Jacut. On rejoint le projet des 72 places envisagé lors du premier projet !

Les discussions se poursuivent sur Saint Cast Le Guido, la CFDT sera vigilante sur les statuts du personnel et l'avenir du site.

**L'UTR a surtout joué un rôle de facilitateur entre les différentes parties et est soucieux de maintenir un service auprès de la population.**

*à suivre...*

### Actualités en ligne de l'UTR des Côtes d'Armor

Comme nous l'annoncions dans votre Flash Info de janvier dernier, **le site internet de l'UTR 22 a pris vie**. Compte tenu de l'actualité syndicale – la réforme des retraites – ce sont les diverses manifestations programmées dans les Côtes d'Armor puis des extraits de presse sur leurs ampleurs qui ont principalement alimenté la page de notre département au premier semestre.

Mais vous pouvez également y trouver les derniers numéros du Flash Info et 2 événements des derniers mois : notre dernière AG et l'hommage à Jean LE FAUCHEUR.

Moins locale mais avec un zoom sur la participation de l'UTR 22, quelques informations sur le congrès de l'UCR de juin dernier. D'autres rendez-vous y ont été annoncés puis retirés après leur réalisation comme l'annonce de la projection à Saint-Brieuc du film « La syndicaliste » qui racontait l'histoire vraie d'un syndicaliste CFDT lanceuse d'alerte ou le programme des divers événements programmés autour de la Journée des droits de femmes du 8 mars dernier.

**Afin de vous aider à trouver l'information** que vous recherchez,

la page commence par un sommaire, immédiatement suivi d'une information sur les derniers ajouts.

Par ailleurs, la page est régulièrement allégée des informations obsolètes ou anciennes.

**Pour vous rendre sur le site**, frapper :

**<https://www.cfdt-retraités.fr/Cotes-darmor>** ou

1. aller sur le site des retraités CFDT
2. cliquer sur « Nos sites locaux »
3. cliquer sur Côtes d'Armor

The screenshot shows the website interface for CFDT Retraités. At the top, there is a navigation bar with the CFDT logo and the text 'UNION CONFÉDÉRALE CFDT DES RETRAITÉS'. Below this, there are several menu items: 'Nos actualités', 'Nos guides', 'La CFDT Retraités', 'Nos sites locaux', 'Nos infolettres', and 'Rechercher'. A red circle with the number '1' highlights the 'Adhérer' button. A red circle with the number '2' highlights the 'Nos sites locaux' link. Below the navigation bar, there is a section titled 'NOS SITES LOCAUX' with a list of local sites, including 'CFDT Retraités Ain', 'CFDT Retraités Aisne', and 'CFDT Retraités Allier'. A red circle with the number '3' highlights the 'CFDT Retraités Côtes d'Armor' link. The page also features a search bar and a 'Lire la suite' button.

## LES PATIENTS S'IMPATIENTENT

Tous les voyants sont au rouge pour les usagers: difficultés à trouver un médecin traitant (plus de 12% de la population n'en ont pas), et délais qui s'allongent pour obtenir un rendez-vous chez les spécialistes. Par ailleurs, depuis quelque temps, sur fond de mécontentement des médecins libéraux, insatisfaits de l'augmentation d'un euro et cinquante centimes de la consultation, des pratiques de facturations abusives se multiplient :

Contournement des dépassements exceptionnels sans motif avéré;

. Facturations de frais de dossier ou de matériels (qui rappelle fortement les facturations de frais de forfaits administratifs illégaux facturés par certaines cliniques).

. Facturation de la consultation généraliste par des médecins en secteur 1 à 30 euros (totalement illégale).

Tout cela dans un contexte où déjà près de 70% des jeunes médecins spécialistes qui s'installent, le font en secteur 2 avec application du tarif libre, et où les appels à déconventionnement commencent à se concrétiser.

**La déontologie médicale atteint donc ses limites et le message est clair: ceux qui pourront se faire soigner sont ceux qui en auront les moyens!**

Par ailleurs, on constate que, s'agissant de la rémunération des médecins généralistes, pour une consultation qui est facturée 26,50 euros, le médecin est lui "rémunéré" 35,20 euros car s'ajoutent les différents forfaits (forfait médecin traitant, forfait structure et Rémunération sur Objectifs de Santé Publique, ainsi que les exonérations de cotisations sociales accordées). Cette valeur a augmenté de 15,8% en 10 ans, soit une évolution bien supérieure à celle des salaires.

Si l'étendard du libéralisme est brandi pour refuser toute contrainte que l'on voudrait imposer aux médecins libéraux, il a été totalement mis de côté au moment de réclamer de l'Assurance Maladie des aides pour compenser la perte financière liée à leur baisse d'activité pendant la crise Covid.

Aujourd'hui, la nouvelle stratégie de certains médecins est donc de faire payer aux usagers leurs insatisfactions, quitte à s'asseoir littéralement sur la déontologie et à ignorer que les premières victimes sont les patients qui ne trouvent plus de médecins... sauf à y mettre le prix.

Il nous faut condamner fermement toutes ces dérives et demander que des sanctions soient prises pour faire cesser ces pratiques.

**Pour les médecins, c'est entrée, plat, fromage, dessert, café, pousse café. A la fin, ce sont les patients qui paient l'addition, et pour eux, pas de dessert, mais désert... médical !**

Michel BOTREL

### L'as tu su ?

Le **Pacte du Pouvoir de Vivre du 22** regroupe maintenant 19 organisations au niveau départemental avec l'arrivée récente de la Ligue de l'Enseignement du 22, l'ASTI 22 et Emmaüs. Autant de renforts de poids qui permettent d'envisager la rentrée prochaine avec des actions accentuées dans les domaines du logement, de la santé et de l'accès aux droits pour tous.

Le PPV rappelle qu'il lance un appel à l'engagement à tous ceux qui veulent bien répondre à l'urgence écologique, sociale et démocratique.

**Cet appel s'adresse aux associations locales ou départementales mais aussi aux personnes** qui souhaitent à titre individuel s'engager à leur rythme.

Pour en savoir plus : <https://www.pactedupouvoirdevivre.fr/agir>

### Je vous fiche mon billet...

On va commencer par un peu de vocabulaire de notre temps :

**Doxa** : ensemble des opinions reçues comme évidentes, sans discussion.

**Paradigme** : modèle de référence s'appuyant sur un système défini.

**Wokisme** : prise de conscience des problèmes liés à la justice sociale et à l'égalité raciale.

**Intersectionnalité** : situation des personnes subissant simultanément plusieurs formes de domination ou de discrimination.

**Queer** : personne dont l'orientation sexuelle ne correspond pas au modèle dominant.

Etc....

Maintenant que vous savez ce que ces mots signifient, surveillez votre langage, ne riez de rien, ne plaisantez plus au risque d'être montré au pilori, ne laissez rien paraître sur votre visage qui pourrait être interprété comme de la complicité envers les récalcitrants à la bien-pensance.

Au fait, le roman d'Agatha Christie «Dix petits nègres » s'intitule désormais « Ils étaient dix »

A ceux qui pourraient encore se poser des questions, voici **ce que dit Marylise Léon, notre nouvelle Secrétaire Générale** dans le numéro 3062 de « L'Obs » :  
« **La CFDT m'a plu car on ne m'y a jamais expliqué ce qu'il fallait que je pense** »

Puisse cette pensée faire son chemin dans nos esprits.

Michel Le Roy

### L'as tu su ?...

Dans le 22, la **CFDT enchaîne succès sur succès** : à l'hôpital privé des Côtes d'Armor, 3 voix sur 4 se portent sur la CFDT !

**La CFDT de la Section Syndicale de l'Hôpital Privé des Côtes d'Armor obtient la 1ère place avec 74,76% des voix lors des élections CSE.**

**Annette Dumanois... après la vie professionnelle...**

*...l'engagement continue.*

**« ...être en retrait(e) de la vie professionnelle, oui.  
mais pas en retrait de la vie ! »**

Alors Annette, après toutes ces années de secrétaire à répondre aux questions et demandes les plus diverses... ça fait du bien de se retrouver un peu tranquille ?

Je me demandais bien comment je pourrais me passer des riches années à la CFDT, mais militer ne se réduit pas à 40 ans de vie « active », être en retrait(e) de la vie professionnelle, oui... mais pas en retrait de la vie...

Avais-tu plusieurs pistes "d'occupation" et comment on choisit ?

Déjà un peu investie dans la vie de mon quartier, c'était comme une évidence... je me suis engagée dans le comité des quartiers de la Croix St-Lambert (elle en assume même la présidence !). C'est un investissement en temps et surtout psychologique quand on prend des responsabilités mais les retours sont riches... Un nouveau réseau, des liens d'amitié solides, une nouvelle dynamique qui fait du bien...

Et cette nouvelle vie, quelles compétences de ta vie salariée t'ont été utiles ?

Être l'interface entre les habitants et les décideurs, écouter, créer des liens, faire ensemble, etc... voilà ce que m'ont apporté les belles années au secrétariat de la CFDT, le passage était facile... Il me semble qu'un responsable d'association doit faciliter les liens, valoriser les compétences de chacun. La complémentarité des savoirs est la richesse du collectif, c'est comme ça que j'entends assurer ma responsabilité dans la continuité des président.e.s qui m'ont précédé depuis 40 ans.

Il y a quand même des bons moments dans cet engagement citoyen...

Les anecdotes, ça ne manque pas... Le commissariat qui appelle à 2 heures du matin pour qu'on aille ramasser la vache de la Ville Oger, elle s'apprêtait à rejoindre l'hôpital... « on ne peut pas y aller, on n'a pas de lasso » !

Vivre la Fête de la Pomme chaque année est une vraie chance, la symbiose entre les professionnels et les nombreux bénévoles crée une dynamique.

Un comité de quartier sait revendiquer pour améliorer le cadre de vie des habitants mais on l'attend aussi pour initier des temps culturels.

**C'est là que faire ensemble prend tout son sens !!!**



**Devoir de vacances...**

**Mettre sa cotisation à jour !**

Adhérer à la CFDT Retraités comme à toute la CFDT suppose l'acceptation de ses statuts et de sa charte de la cotisation syndicale.

Les adhérents de la CFDT Retraités cotisent à 0,5 % de la totalité de leurs pensions avant prélèvement de l'impôt à la source, qui dans la plupart des cas, est un cumul de versement de différentes caisses de retraite.

En établissant dernièrement notre déclaration des revenus 2022 nous avons eu connaissance du montant de nos revenus 2022.

Il est donc facile de vérifier que la cotisation actuellement prélevée mensuellement correspond bien à :

Revenu annuel global X 0,50  
12 100

Si vous devez modifier le montant du prélèvement, vous pouvez le faire dans votre espace adhérent, ou envoyer un message à : [cotesdarmor@retraites.cfdt.fr](mailto:cotesdarmor@retraites.cfdt.fr)



Et à part ça... tu as gardé un peu de temps pour une/des passion(s) personnelles ?

Le temps libéré permet des loisirs nouveaux et pour moi, c'est la couture avec les copines.

Des journées qui ressemblent un peu à des ateliers clandestins (je vais avoir les syndicats sur le dos !) où l'on crée, où l'on rafistole, où l'on réalise toutes ensemble des objets au profit d'associations telle que la CIMADE par exemple...

Et je passe sur les centaines de masques cousus, dans la période que vous savez... que de rigolades !!!

## Le mot du c(l)aviste...

### Les trimestres escamotés...

Les appels à se préparer pour Paris 2024, les Jeux Olympiques, se multiplient. La réservation des places pour assister aux épreuves est un parcours compliqué et les tarifs font fuir ceux qui ne sont pas prêts à casser la tirelire. Le coût de l'accueil du passage de la flamme a aussi refroidi beaucoup de collectivités. C'est dire que les sommes en jeu sont considérables. Dans le même temps il est fait appel à des bataillons de bénévoles pour assurer de multiples tâches (contrôle des billets, installation des matériels, transport des officiels et sportifs...). Plus de 45000 volontaires sont sollicités... sans hébergement ni frais de déplacements !

### Au point que la notion de travail dissimulé est maintenant soulevée.

Le même stratagème permet aussi aux organisateurs de grands festivals (Vieilles charrues, Art Rock...) de faire des économies substantielles... pour offrir à des groupes et vedettes des cachets astronomiques ! Ce qui n'est pas une fatalité, les Eurockéennes de Belfort proposent des contrats de 4 jours à 6 semaines...

L'entourloupe est d'ailleurs de plus en plus fréquente, c'est ainsi que pour faire des économies de personnels, dans les super et hypers marchés... c'est aux clients de scanner leurs achats en passant à une caisse automatique.

Un vrai travail qui devient un emploi dissimulé. Et nous l'oublions vite, rappelez vous... autrefois, c'était un pompiste qui faisait le plein du réservoir de votre véhicule. Autant de trimestres et de cotisations sociales économisées par les grands groupes et qui creusent les déficits des organismes sociaux.

**Philippe**

*Les articles de ce journal ont été rédigés bénévolement... par des militants !*

## NOTEZ BIEN !!!

# Le 17 novembre 2023 se tiendra

## l'Assemblée Générale de l'UTR22

*Formulaire d'inscription transmis par courrier début septembre !*



### La campagne CFDT

Et comme chaque année, la CFDT sera présente et visible partout en France tout l'été, dans les lieux touristiques, en bord de plage, dans les exploitations agricoles, devant les parcs d'attractions, festivals etc., là où se concentrent les travailleurs saisonniers et les jeunes en jobs d'été.

#### Les revendications de la CFDT

1/ Pour améliorer la situation des saisonniers, la CFDT revendique la création d'un socle social minimum en contrepartie de leur extrême flexibilité.

2/ Les saisonniers et les jeunes en contrat précaire, victimes de la réforme de l'assurance chômage

3/ Le logement des saisonniers et des jeunes en jobs d'été

Responsable de la publication : Jean Yves Quéré  
Gilles Chavin-Collin, André Gaudin, Michel Le roy

Comité de rédaction : Annette Jézéquel-Briend, Michel Botrel, Ange Cadoret,  
Conception et mise en pages : Philippe Colas